

PAIEMENT DES STAGES EN ENTREPRISE

Pièces à fournir obligatoirement en photocopies lisibles

Aucune photocopie ne sera faite par le lycée

Tout dossier incomplet sera refusé et rendu à la famille

Si l'élève a moins de 18 ans pendant toute l'année scolaire :

- Un RIB au nom de l'élève ou au nom d'un représentant légal
- La fiche d'autorisation du représentant légal
- La copie de la pièce d'identité de l'élève
- Si nécessaire, la copie de la pièce d'identité du titulaire du compte
- La copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'élève

Si l'élève a 18 ans au cours de l'année scolaire :

- Un RIB au nom de l'élève obligatoirement
- La fiche d'autorisation du représentant légal
- La copie de la pièce d'identité de l'élève
- La copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'élève

Si l'élève a déjà 18 ans :

- Un RIB au nom de l'élève obligatoirement
- Une copie de la pièce d'identité de l'élève